Communiqué de presse
Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Message du président - Journée des droits de la personne (07/09/13)

NB 1148

le 13 septembre 2007

FREDERICTON (CNB) - Le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Gordon L. Porter, a publié le message suivant :

« Le 15 septembre est la Journée des droits de la personne au Nouveau-Brunswick, journée où nous célébrons le 40e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les droits de la personne* et de la création de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

En 1967, le Nouveau-Brunswick est devenu la deuxième province canadienne à établir une Commission des droits de la personne. Bien que nous ayons déjà, dans les années cinquante, adopté des lois interdisant certaines formes de discrimination concernant l'emploi, les lieux d'hébergement ouverts au public, les services et les installations, elles s'étaient avérées inefficaces car il n'y avait aucun organisme chargé de favoriser l'équité et d'informer la population de leurs droits et de leurs responsabilités en vertu de la loi. Voilà pourquoi la Commission des droits de la personne a été créée.

L'adoption de la *Loi sur les droits de la personne* faisait partie des objectifs du programme *Chances égales pour tous* du premier ministre Louis J. Robichaud qui comprenaient également l'établissement de l'Ombudsman en 1967 ainsi que plusieurs réformes gouvernementales importantes.

Les efforts en vue d'établir la Commission des droits de la personne n'étaient pas sans contexte. La création de la Commission a sans doute été influencée par le mouvement de défense des droits civils des noirs, les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement ouvrier, l'élaboration des lois internationales sur les droits de la personne (dans laquelle le Néo-Brunswickois John. P. Humphrey a joué un rôle très important) ainsi que par la discrimination raciale et l'antisémitisme qui étaient, malheureusement, des réalités très présentes au Nouveau-Brunswick.

Par exemple, de nombreux Néo-Brunswickois seraient aujourd'hui surpris d'apprendre que, jusqu'au début des années cinquante, le plus grand hôtel à Saint John, *the Admiral Beatty*, interdisait aux noirs, et même à des célébrités comme Ella Fitzgerald et Louis Armstrong, d'entrer par les portes principales. Cependant, Lena O'Ree, une femme noire de Saint John qu'on pourrait comparer à Rosa Parks, tenait à entrer par les portes d'en avant et son insistance a finalement donné lieu à la modification de la politique de l'établissement.

Étant donné ce contexte historique, la *Loi sur les droits de la personne* visait à l'origine la discrimination en raison de la race, de l'origine nationale, du lieu d'origine, de la nationalité, de l'ascendance, des

croyances et de la religion. La discrimination en raison du sexe n'a été ajoutée à la *Loi* qu'en 1971. Jusqu'à ce moment-là, la discrimination fondée sur le sexe était généralement acceptable en vertu des lois néo-brunswickoises. Aujourd'hui, la *Loi sur les droits de la personne* interdit la discrimination pour 14 motifs.

Ceux qui aimeraient en savoir plus sur les circonstances qui ont mené à la création de la Commission des droits de la personne sont invités à participer à un forum d'une journée coparrainé par la Commission qui aura lieu le lundi 24 septembre à Fredericton. Dans le cadre du forum, on discutera de l'origine de la Commission ainsi que de quelques questions actuelles et futures, notamment la retraite obligatoire, les droits des personnes handicapées et les droits des autochtones.

De plus, pendant le forum, le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick sera remis au président du Sénat, Noël Kinsella, rédacteur du rapport qui à mené à l'adoption de la *Loi sur les droits de la personne* et président de la Commission pendant les 22 années qui ont suivi sa création. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du forum, cliquez ici ou composez le 1-888-471-2233.

Les droits de la personne nous touchent tous et nous sommes tous endettés envers ceux qui ont travaillé pour établir les droits dont nous jouissons aujourd'hui. À la veille du 40^{e} anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les droits de la personne*, j'aimerais reconnaître et remercier les nombreuses personnes ainsi que les groupes qui ont défendu les droits de la personne dans notre province.

Je rappelle également à la population néo-brunswickoise qu'il y a encore du travail à faire à cet égard et que les droits de la personne demeurent une question importante dans notre province. À ce moment où nous tentons d'attirer et de retenir des nouveaux venus, il est plus important que jamais que le Nouveau-Brunswick soit un lieu où tous se sentent bienvenus et peuvent participer pleinement à notre société. »

2007-09-13

PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 506-453-2308 ou 1-888- 471-2233.

2007-09-13

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité